



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

La séance a été ouverte à 19 H 30 et présidée par M. Guillaume LEPERS, Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot.

Étaient présents : M. et Mmes BALLEROY Vincent, BERTHOUMIEUX Vincent, BOUSQUET-CASSAGNE Étienne, BOUYSSONNIE Thomas, CHARGROS Dominique, CLERC Xavier, DAVELU-Chavin Anne-Marie, DE BRONDEAU Chantal, DELLIAUX Anne, FEUILLAS Lionel (à partir de la délibération n°10), GUEUDIN Freddy, HENAULT-BLINEAU Estelle, LADRECH Frédéric, LAMORLETTE Laurence, LAVILLE Michel, LEPERS Guillaume (Maire), LÉVÊQUE Catherine, LOISEAU Xavier, MACCALI Daniel, MARS Xavier, MOLDOVAN Dalia, RÉGNIER Gérard, RONGIER Sylvie, ROSIER Jean-Eric, SUPPI Patricia, THOMAS-BOLLINI Léah, VAQUIER Béatrice, ZIANI Samir (secrétaire de séance)

Étaient représentés : Mmes BLAZEJCZYK Maëlle par M. BOUYSSONNIE Thomas, Mme Agnès CHABROT-DUPUY par M. FEUILLAS Lionel (à partir de la délibération n°10)

Étaient absents : M. FEUILLAS Lionel et Mme Agnès CHABROT-DUPUY (pour les délibérations 8 et 9)

Monsieur Samir ZIANI a été désigné Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 est approuvé.

Le relevé des décisions du Maire, prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, est validé. Il s'agit du document faisant état des décisions 88 à 98 prises en 2020.

DÉLIBÉRATIONS :

DÉLIBÉRATION N°8 : DÉMISSIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX ET INSTALLATION DE LEURS REMPLAÇANTS

Suite aux démissions de M. Patrick Cassany, de Mme Marie-Françoise Beghin et de Mme Ghislaine Claudel-Dourneau, sont installés au conseil municipal M. Balleroy Vincent et Mme Laurence Lamorlette, suivants de la liste « Ensemble pour Villeneuve ».

Le Conseil Municipal,

Prend acte des démissions de Monsieur Patrick CASSANY, de Madame Marie-Françoise BEGHIN et de Madame Ghislaine CLAUDEL-DOURNEAU de leur mandat de conseiller municipal.

Prend acte de l'installation de Monsieur Vincent BALLEROY et de Madame Laurence LAMORLETTE au sein du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-sur-Lot.

Prend acte de la modification du tableau du Conseil Municipal inhérente à ces installations.

DÉLIBÉRATION N°9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DÉTERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) est un établissement public, doté d'une personnalité juridique et d'une existence administrative et financière distincte de la commune.

Cet établissement est administré par un conseil d'administration présidé, par le maire, et composé en nombre égal :

- des membres élus en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret ;
- des membres nommés, par le Maire, issus d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, d'associations familiales désignées sur proposition de l'union départementale des associations familiales, d'associations de retraités et de personnes âgées du département et d'associations de personnes handicapées du département.

Les membres élus et les membres nommés par le Maire, le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Il appartient à ce dernier de fixer le nombre de membres au conseil d'administration.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 30 / Présents : 27 / Représentés : 1

Suffrages exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Décide,

ARTICLE 1 : de fixer à 10 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprenant outre le Maire, **président de droit :**

- 5 membres élus au sein du conseil municipal ;
- 5 membres nommés par le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 10 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ÉLECTION

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Deux listes se sont portées candidates :

✓ **Liste déposée par Monsieur CLERC Xavier :**

- 1 - Xavier CLERC
- 2 - Estelle HENAUULT-BLINEAU
- 3 - Anne DELLIAUX
- 4 - Samir ZIANI
- 5 - Xavier MARS

✓ **Liste déposée par Monsieur Thomas BOUYSSONNIE :**

- 1 - Thomas BOUYSSONNIE
- 2 - Agnès CHABROT-DUPUY
- 3 - Maëlle BLAZEJCZYK
- 4 - Lionel FEUILLAS

Après avoir procédé au vote :

a - Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote :

0

b - Nombre de votants :	30
c - Nombre de bulletins nuls :	0
d - Nombre de bulletins blancs :	1
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	29

Ont obtenu :

- ✓ Liste déposée par Monsieur Xavier CLERC : 22 voix
- ✓ Liste déposée par Monsieur Thomas BOUYSSONNIE : 7 voix

La répartition de sièges à la proportionnelle et au plus fort reste est la suivante :

- ✓ Liste déposée par Monsieur Xavier CLERC : 4 sièges
- ✓ Liste de Monsieur Thomas BOUYSSONNIE : 1 siège

Les conseillers municipaux désignés ci-après sont proclamés élus au au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve-sur-Lot :

- Monsieur Xavier CLERC
- Madame Estelle HENAUULT-BLINEAU
- Madame Anne DELLIAUX
- Monsieur Samir ZIANI
- Monsieur Thomas BOUYSSONNIE

DÉLIBÉRATION 11 À 14 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SUIVANTS :

Le Conseil Municipal,
Après avoir procédé au vote,
Membres en exercice : 30 / Présents : 28 / Représentés : 2
Un élu n'a pas souhaité prendre part au vote
Suffrages exprimés : 29 / Pour : 22 / Contre : 0 / Abstentions : 7
Décide,

DÉLIBÉRATION	ORGANISME	TITULAIRES	SUPLÉANTS
11	Syndicat intercommunal à vocation unique du chenil fourrière de Lot-et-Garonne	E. HENAUULT-BLINEAU C. LÉVÊQUE	
12	Comité d'administration du syndicat intercommunal des transports scolaires de Penne d'Agenais	D. MOLDOVAN P. SUPPI	M. LAVILLE A. DELLIAUX
13	Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (Ancien SDEE)	J-E ROSIER G. REGNIER	X MARS F. GUEUDIN
14	Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot SMAVLOT 47	D MACALLI	X LOISEAU

DÉLIBÉRATION N°15 : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE EAU47 - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS

Suite des dernières élections municipales, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du Syndicat d'adduction d'eau potable EAU47 à savoir :

- 4 Titulaires,
- 4 Suppléants.

Considérant les candidatures,

Après avoir procédé aux votes,
Suffrages Exprimés : 29
Un élu n'a pas pris part aux votes
Ont obtenu :

Délégués titulaires :

- Délégué n° 1 : M. RÉGNIER Gérard : 22 voix - 7 abstentions
- Délégué n° 2 : MARS Xavier : 22 voix - 7 abstentions
- Délégué n° 3 : LAVILLE Michel : 22 voix - 7 abstentions
- Délégué n° 4 : se sont présentés candidats les conseillers municipaux suivants :
 - M. GUEUDIN Freddy : 22 voix
 - M. FEUILLAS Lionel : 7 voix

Délégués suppléants :

- Suppléant n° 1 : M. ROSIER Jean-Eric : 22 voix - 7 abstentions
- Suppléant n° 2 : M. CLERC Xavier : 22 voix - 7 abstentions
- Suppléant n° 3 : Mme MOLDOVAN Dalia : 22 voix - 7 abstentions
- Suppléant n° 4 : Mme DELLIAUX Anne : 22 voix - 7 abstentions

Le Conseil Municipal décide,

ARTICLE UNIQUE : de proclamer élus pour représenter la commune au sein du **Syndicat d'adduction d'eau potable EAU 47** :

- en qualité de délégué(e)s titulaires : Mm. RÉGNIER Gérard, MARS Xavier, LAVILLE Michel et GUEUDIN Freddy
- en qualité de délégué(e)s suppléant(e)s : Mm. Et Mmes ROSIER Jean-Eric, CLERC Xavier, MOLDOVAN Dalia et DELLIAUX Anne

DÉLIBÉRATION 16 À 19 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SUIVANTS :

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé au vote,

Membres en exercice : 30 / Présents : 28 / Représentés : 2

Un élu n'a pas souhaité prendre part au vote

Suffrages exprimés : 29 / Pour : 22 / Contre : 0 / Abstentions : 7

Décide,

DÉLIBÉRATION	ORGANISME	TITULAIRES	SUPLÉANTS
16	Conseil de surveillance du Pôle de Santé du Villeneuvois	A-M DAVELU-CHAVIN	
17	Centre de gestion de Lot-et-Garonne collège des collectivités non affiliées	A-M DAVELU-CHAVIN D MACALLI	P. SUPPI C. DE BRONDEAU
18	Conseil de discipline de recours de la région Nouvelle Aquitaine	C. LÉVÊQUE	A. DELLIAUX
19	Commission départementale de réforme des agents territoriaux	X MARS A DELLIAUX	P SUPPI C. LÉVÊQUE

DÉLIBÉRATION 20 à 40 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUIVANTS :

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé au vote,

Membres en exercice : 30 / Présents : 28 / Représentés : 2

Un élu n'a pas souhaité prendre part au vote

Suffrages exprimés : 29 / Pour : 22 / Contre : 0 / Abstentions : 7

Décide,

DÉLIBÉRATION	ORGANISME	TITULAIRES	SUPLÉANTS
20	École maternelle C. Marot	D. MACALLI	L. THOMAS-BOLLINI
21	École primaire C. Marot	D. MACALLI	L. THOMAS-BOLLINI

22	École maternelle G. Lecomte	L. THOMAS-BOLLINI	C. DE BRONDEAU
23	École maternelle J. Ferry	L. THOMAS-BOLLINI	C. DE BRONDEAU
24	École primaire J. Ferry	L. THOMAS-BOLLINI	C. DE BRONDEAU
25	École maternelle J. Macé	C. DE BRONDEAU	L. THOMAS-BOLLINI
26	École maternelle Pasteur	L. THOMAS-BOLLINI	C. DE BRONDEAU
27	École maternelle St Exupéry	C. LÉVÊQUE	D. MACALLI
28	École primaire Guy de Scorailles (Courbiac)	D.MACALLI	L. THOMAS-BOLLINI
29	École primaire Ste Radegonde	E. HENAUULT-BLINEAU	D. MACALLI
30	École primaire F. Buisson	L. THOMAS-BOLLINI	C. DE BRONDEAU
31	École primaire J. Jaurès	L. THOMAS-BOLLINI	C. DE BRONDEAU
32	École primaire Luflade	L. THOMAS-BOLLINI	C. DE BRONDEAU
33	École primaire P. Bert	L. THOMAS-BOLLINI	C. DE BRONDEAU
34	École primaire R. Descartes	C. DE BRONDEAU	L. THOMAS-BOLLINI
35	École primaire S. Sicaud	L. THOMAS-BOLLINI	C. DE BRONDEAU
36	Conseil d'administration Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) M.C. Leriche de Courbiac	S. ZIANI	P. SUPPI
37	Conseil d'administration CES A. Crochepierre	C. LEVEQUE	X.MARS
38	Conseil d'administration CES A. France	C. DE BRONDEAU	D. MOLDOVAN
39	Conseil d'administration lycée polyvalent G. Leygues - L. Couffignal	C. LÉVÊQUE	S. ZIANI
40	Conseil d'administration lycée privé l'Oustal	C. DE BRONDEAU	E. HENAUULT-BLINEAU

DÉLIBÉRATION 42 : HABITAT À LOYER MODÉRÉ (HLM) CILIOPIÉE HABITAT - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil Municipal,
Après avoir procédé au vote,
Membres en exercice : 30 / Présents : 28 / Représentés : 2
Deux élus n'ont pas souhaité prendre part au vote
Suffrages exprimés : 28 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstentions : 7
Décide,

ARTICLE UNIQUE : de désigner M. MARS Xavier, en qualité de titulaire et Mme HÉNAULT-BLINEAU Estelle, en qualité de suppléante pour siéger au conseil d'administration de l'association « HLM Ciliopée Habitat ».

DÉLIBÉRATION 41, 43 À 50 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES DIVERS ET ASSOCIATIONS PRÉCISÉES CI-DESSOUS

Le Conseil Municipal,
Après avoir procédé au vote,
Membres en exercice : 30 / Présents : 28 / Représentés : 2
Un élu n'a pas souhaité prendre part au vote
Suffrages exprimés : 29 / Pour : 22 / Contre : 0 / Abstentions : 7
Décide,

DÉLIBÉRATION	ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
41	Comité des Œuvres Sociales	B. VAQUIER G. REGNIER	F. GUEUDIN D. MACALLI
43	Conseil d'administration Association Habitat Jeunes du Villeneuveois	S. ZIANI	D. MOLDOVAN
44	Conseil d'administration PACT de Lot-et-Garonne (Protection, Amélioration, Conservation et Transformation du logement)	F. GUEUDIN	A. DELLIAUX
45	Comité de pilotage Natura 2000	X. LOISEAU	J-E ROSIER
46	Conseil d'administration Association Régie du Territoire	B. VAQUIER	G. REGNIER
47	Comité de jumelage BOUAKÉ	S. RONGIER	X. MARS
48	Comité de jumelage NEUSTADT	C. LEVEQUE	C. DE BRONDEAU
49	Comité de jumelage TROON	C. DE BRONDEAU	E. HENAULT-BLINEAU
50	Comité de jumelage SAN DONÀ DI PIAVÉ	S. RONGIER	A. DELLIAUX

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Ladrech souhaite intervenir sur la faible présence des écoles publiques, laïques et républicaines à la cérémonie du 14 juillet dernier et s'interroge sur la mobilisation de ces établissements par la Commune.

Monsieur Le Maire remercie M. Ladrech de cette remarque. Il aurait souhaité lui aussi une présence importante d'enfants issus des écoles de la Commune. Il soulève la problématique des délais courts pour l'organisation de cette cérémonie et pour mobiliser les écoles publiques au vu de la période de vacances scolaires. Il trouve effectivement regrettable qu'il n'y ait pas eu assez d'enfants même si des élèves de l'Institution Sainte-Catherine ont pu être présents. Il rappelle que cette cérémonie était très encadrée par les services de l'État et a pu être organisée dans des délais très serrés au vu de la situation sanitaire actuelle.

Madame Lévêque complète les propos de Monsieur le Maire en précisant qu'au vu de la période des vacances scolaires, il était compliqué de mobiliser des enfants provenant d'écoles publiques. Étant membre de l'association des parents d'élèves, elle a demandé à l'institution de se mobiliser pour une présence d'enfants le jour de la cérémonie.

Monsieur le Maire remercie quant à lui les membres du conseil municipal des enfants qui ont été présents à cette manifestation. À ce titre et pour favoriser une plus grande fréquentation, il souhaite que soit effectué, au sein de cette instance, un travail en amont pour les commémorations.

Madame Mme Suppi complète les propos de Monsieur le Maire sur la mobilisation du Conseil municipal des Enfants en rappelant que cette cérémonie était incertaine au regard de la situation sanitaire et qu'il était de fait très difficile de mobiliser davantage d'enfants des écoles publiques surtout dans cette période de départs importants en vacances.

Monsieur Ladrech précise qu'il ne remet pas en cause la présence de l'institution Sainte-Catherine à cette cérémonie et loue son travail de mémoire et sur la citoyenneté effectué par ses élèves. Il aurait apprécié une plus vaste représentation des établissements publics. Il souhaiterait également obtenir l'intitulé des délégations des adjoints.

Monsieur le Maire indique que ces dernières lui seront délivrées dès le lendemain de cette réunion.

Avant de clôturer la séance, il informe les conseillers des prochaines dates relatives aux animations en cœur de ville et les invite à y être présents.

La séance est clôturée à 20 H 35.

Le Conseiller Municipal,
Secrétaire de séance,

Samir Ziani

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.